



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 54868

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les attentes de la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers concernant l'indemnisation des stages effectués par les étudiants infirmiers. Indiquant que ces étudiants ne perçoivent que 800 francs par mois pour 2 275 heures de stages en responsabilités, la fédération souligne qu'il est nécessaire de remédier à cette situation qu'elle juge inacceptable. Elle suggère, à cet effet, que des indemnités compensatoires et le remboursement des frais engendrés par le stage soient prévus à leur bénéfice. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54868

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2000, page 6813